



**MUNICIPALITE DE SAINT-ONSÉSIME-D'IXWORTH  
PROVINCE DE QUEBEC**

**1 - SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2024**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Onésime-d'Ixworth, tenue le 8 juillet 2024, à 19 h à la salle Les Générations, au 41 chemin du Village.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 – Madame Cathy Fontaine  
Siège #2 – Monsieur Bertrand Ouellet  
Siège #3 – Madame Marie-Josée Hudon  
Siège #4 – Monsieur Dan Drapeau  
Siège #6 – Monsieur François Ouellet

Est absent : Siège #5 – Monsieur Patrick Lavoie

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Benoît Pilotto.

Madame Nancy Lizotte, directrice générale et greffière-trésorière fait fonction de secrétaire.

La séance est ouverte à 19 h 00.

**2 – ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Présentation de l'ordre du jour;
3. Correspondance ;
4. Adoption des procès-verbaux;
  - 4.1. Séance ordinaire du 3 juin 2024;
  - 4.2. Séance extraordinaire du 17 juin 2024;
5. Gestion administrative et financière;
  - 5.1. Approbation des comptes payés de juin 2024;
  - 5.2. Approbation des comptes à payer en juillet 2024;
  - 5.3. Autoriser un soutien financier, de dons et de commandites;
  - 5.4. Autoriser le paiement de la facture du vérificateur externe pour l'audit et les états financiers 2024 ;
  - 5.5. Autoriser le paiement de la facture du vérificateur externe pour l'audit et les états financiers
6. Législation
  - 6.1. Avis de motion relatif à l'occupation et à l'entretien de bâtiments ;
  - 6.2. Adoption du projet de règlement 2024-44
  - 6.3. Avis de motion décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt ;

- 6.4. Adoption du projet de règlement 2024-42 ;
- 7. Voirie, réseau routier et Transport
  - 7.1. Autoriser le paiement à *Les Aménagements Lamontagne inc.*;
  - 7.2. Approuver la réalisation des travaux d'agrandissement du garage municipal dans le cadre du PRABAM;
- 8. Aménagement, Urbanisme et Développement;
  - 8.1 Désigner des inspecteurs adjoints ;
- 9. Tourisme, Loisirs et Culture;
  - 9.1 Demande d'aide financière au Fonds Régions et Ruralité (FRR) – Volet 2 de la MRC de Kamouraska;
  - 9.2 Autoriser le paiement à Groupe Relief pour la construction de la piste de Pumptrack;
- 10. Période de questions;
- 11. Levée de la séance.

### 3 – CORRESPONDANCE

- Ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air relatif à l'octroi d'une aide financière pour la reconstruction du Chalet des loisirs dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air – Volet 1 (PAFIRSPA);
- Municipalité amie des enfants (MAE)- Officialisation

### 4 – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

**RÉS. 091– 2024**

#### **4.01 – SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2024**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 3 juin dernier, a été remis à tous les membres du Conseil dans le délai prévu avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Cathy Fontaine, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024 tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 092– 2024**

#### **4.01 – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUIN 2024**

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil, tenue le 17 juin dernier, a été remis à tous les membres du Conseil dans le délai prévu avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juin 2024 tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 5 – GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

### RÉS. 093 – 2024 5.01 - APPROBATION DES COMPTES PAYÉS DE JUIN 2024

il est proposé par monsieur le conseiller Dan Drapeau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'APPROUVER** les comptes payés de juin 2024, pour un montant de 32 889.19 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### RÉS. 094 – 2024 5.02 - APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN JUILLET 2024

Il est proposé par monsieur le conseiller François Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'APPROUVER** les comptes à payer en juillet 2024, pour un montant de 40 359.12\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH		
LISTE DES COMPTES À PAYER JUILLET 2024		
MRC de Kamouraska	Inspection régionale-mai 2024	25.84 \$
Pièces Doiron	Câble, batterie, nettoyant freins	596.74 \$
Dir. de la Gestion des Fonds du Territoire	Mutations mai 2024	60.00 \$
Ville de Rivière-du-Loup	Disposition matières résiduelles- mai 2024	1 398.36 \$
Canadian Tire	Achats divers; essuie-tout, papiers mouchoirs	80.56 \$
Canadian Tire	Achats divers: pouvelle, voyant/verif, fusibles, corde	172.92 \$
Canadian Tire	Chasse-moustique et quincaillerie	27.57 \$
Ressources naturelles et forêts	Permis de Coupe de bois des sentiers-usage domestique	65.20 \$
Jean-Luc Rivard et fils	Niveleuse avant abat-poussière	4 929.56 \$
Journal le Placoteux	Annonces consultation publique pour le regroupement (parution 2 semaines)	979.60 \$
Ville La Pocatière	Comalerte et sécurité civile selon quote-part incendie 2023	653.01 \$
Buropro Citation	Facture 2478930-2478626-2479791, papeterie, cartouche imprimante	837.72 \$
Buropro Citation	Frais mensuel, photocopieur Lexmark et Canon	591.99 \$
Société Via	Collecte matières recyclable - avril et mai	667.52 \$
Société Canadienne des postes	Infonésime juin	39.98 \$
Société Canadienne des postes	Publipostage Sopfeu	39.98 \$
Société Canadienne des postes	Avis présentation des états financiers	39.98 \$
Atria	Sauvegarde en ligne	144.87 \$
Atria	Licence mensuelle-Microsoft 365	86.23 \$
Garon, Lévesque, Gagnon, St-Pierre, Notaire	Hon.prof, achat 2 terrains-Intersection route Drapeau Nord et ch. du Village	2 653.58 \$
Carrière et Sablière G. Lemieux	Terre, gravier en mai	6 326.48 \$
Entretien Commercial Boucher	Entretien ménager - mai 2024	202.21 \$
FleuriCap	Achat fleurs pour aménagement extérieur	263.82 \$
HDF constructions	Mobilisation balai avec équipement pour balayage de rues	2 483.46 \$
Plomberie RB & fils	Garage municipal; robinet ext, coude, ball valve, baque, tuyau	234.05 \$
Aquattech	Honoraires professionnels-mars et avril	1 618.34 \$
Produits sanitaires unique	Nettoyant, distributrice à mains, vadrouille, moppe - Garage	122.38 \$
FQM	Honoraires professionnels de mai	29.90 \$
BMR	Corrostop, vis, tremclad aerosol, pile, clou + géotextile et clou +asphalte froide	2 553.65 \$
Artisan du Web	Formation,intégration pages de politique, configur.extension/optimis. du cache serveur	420.00 \$
Nathalie Blais	Frais de transport congrès Québec	63.92 \$
Location d'outillage J.C. Hudon	Factures de mai et juin-réparation route Jeffrey et Drapeau + ponceau	6 831.69 \$
Michel Montmigny	Paillis de cèdre	395.34 \$
Gazonnière Alain Michaud	Pelouse roulée pour Pumphtrack	1 384.26 \$
Rona La Pocatière	Bouteille comb. Fertilisant et compost	130.13 \$
Tech Mini-Mécanique	Achat entretien mach/outil/equip.: filtre, 10w40, cable assy, bearing	185.40 \$
G. Lemieux et Fils	2x transportset gravier	1 031.92 \$
Marcel Rodrigue	Services professionnels Résolution 076-2024	1 990.96 \$
	<b>Sous-total</b>	<b>40 359.12 \$</b>
<b>INCOMPRESSIBLES 1ER AU 30 JUIN 2024</b>		
Grevisse Illumbu-Consultant	Contrat honoraires mai 2024	1 400.00 \$
Revenu Québec	Avis de cotisation, déclaration 2023	245.70 \$
Hydro Québec	Éclairage public	158.35 \$
Vidéotron	Téléphonie	245.30 \$
Chuck&Co	Services techniques archivage-Contrat 2023-ST-123	643.86 \$
Visa Desjardins	Essence, don du conseil(Société can. du cancer),CSS-Fleuve-et-des-Lacs, fleurs divers	3 442.50 \$
Nancy Chassé	Honoraires professionnels	2 427.48 \$
SALAIRES NETS EMPLOYÉ-E-S/ÉLU-E-S	Au 2024-06-30	16 079.28 \$
DAS ET COTISATIONS EMPLOYEUR	Au 2024-06-30	8 246.72 \$
	<b>Sous-total</b>	<b>32 889.19 \$</b>
<b>GRAND TOTAL</b>		<b>73 248.31 \$</b>

*MADAME LA CONSEILLÈRE, MARIE-JOSÉE HUDON SE RETIRE DES DÉLIBÉRATIONS POUR LE POINT 5.03 DE L'ORDRE DU JOUR ET ELLE SIGNIFIE SON INTÉRÊT.*

**RÉS. 095– 2024      5.03 - AUTORISER UN SOUTIEN FINANCIER, DE DONNS ET DE COMMANDITES**

Après étude des demandes de soutien financier, de dons et de commandites reçues;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Cathy Fontaine, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité retienne la demande suivante :

- Camp de jour Abraham – Remboursement 175.10 \$;
- Camp de jour Liam – Remboursement 195 \$ ;
- Camp de jour Lucas – Remboursement 176 \$
- Camp de jour Ste-Louise – Remboursement 197.50
- Camp de jour Ste-Louise – Remboursement 187.50

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 096 – 2024      5.04 – AUTORISER LE PAIEMENT DE LA FACTURE DU VÉRIFICATEUR EXTERNE**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme comptable Malette S.E.N.C.R.L. nous ont fait une offre de service pour 3 ans qui inclus la préparation des états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a fait plusieurs projets d'investissements en 2023 et que des travaux supplémentaires d'audit ont été nécessaires;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de comptabilité sur les projets d'investissements et la conciliation en fonction des ententes de subventions occasionnent un surplus de travail qui n'ont pas été inclus à l'offre de service;

**CONSIDÉRANT QUE** la présentation publique a nécessité plus de travail et plus de temps que prévu au mandat, mais également que des calculs ont dû être faits sur place pour satisfaire la population;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Hudon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité paie la facture de Malette S.E.N.C.R.L. comme présentée pour une somme de 13 462.02 \$ taxes nettes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**6 – LÉGISLATION**

**AVIS DE MOTION      6.01 – AVIS DE MOTION RELATIF À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

Madame la conseillère Cathy Fontaine, donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, un règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments sera adopté.

Madame la conseillère Cathy Fontaine, invoque le présent avis de motion pour demander une dispense de lecture.

Une copie du projet de règlement a préalablement été remise aux membres du conseil municipal.

**RÉS. 097 – 2024      6.02 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-44 RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

**ATTENDU QU'**il est opportun et d'en l'intérêt public de légiférer en matière d'occupation et de l'entretien des bâtiments sur le territoire de la municipalité;

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité doit adopter un règlement régissant l'occupation et l'entretien des bâtiments;

**ATTENDU QUE** monsieur Benoît Pilotto, maire et madame Nancy Lizotte, greffière-trésorière ont expliqué le projet de règlement séance tenante et répondu aux diverses questions s'y rapportant;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller François Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le projet de règlement 2024-44 relatif à l'occupation et à l'entretien de bâtiments.

De fixer la date pour une assemblée de consultation publique qui doit avoir lieu au moins 7 jours après la parution de l'avis public *Art. 127 de la LAU*. Mentionner que le projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**AVIS DE MOTION      6.03 – AVIS DE MOTION DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION ET UN EMPRUNT**

Madame la conseillère Marie-Josée Hudon donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt sera adopté.

Madame la conseillère Marie-Josée Hudon invoque le présent avis de motion pour demander une dispense de lecture.

**RÉS. 098 – 2024      6.02 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT RE2024-42 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION DE 484 429 \$ ET UN EMPRUNT DE 156 000\$ POUR DIFFÉRENTS TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**

**ATTENDU QU'**il est opportun de financer les parties non subventionnées des projets d'immobilisations;

**ATTENDU QUE** la répartition des subventions et des dépenses en immobilisation et l'emprunt sont répartis comme suit :

- 326 603 \$ en subventions confirmées de la MRC de Kamouraska, du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) dans le cadre du PAVL et du ministère de l'Éducation du Québec;
- 156 000 \$ par un règlement d'emprunt dont le service de la dette est à la charge de la Municipalité de Saint-Onésime d'Ixworth et payable par l'ensemble des contribuables situés sur le territoire de la municipalité;
- 1 826 \$ par le fonds général.

**ATTENDU QUE** le projet de règlement doit d'abord être présenté au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour approbation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller François Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le projet de règlement RE2024-42 décrétant des dépenses en immobilisations de 484 429 \$ et un emprunt de 156 000 \$ pour différents travaux d'infrastructures municipales.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **7 – VOIRIE, RÉSEAU ROUTIER ET TRANSPORT**

**RÉS. 099–2024**

##### **7.01 AUTORISER LE PAIEMENT À *LES AMÉNAGEMENTS LAMONTAGNE INC.***

**CONSIDÉRANT QUE** l'épandage de chlorure de calcium (abat-poussière) a été fait le 10 juin dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été réalisés après deux (jours) de forte pluie et que certains chemins étaient abimés;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'arrivée de l'entrepreneur à 8 h 00 aucune pluie ne tombait, mais qu'il a dû terminer à la bruine;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur nous assure dans un courriel du 30 juin 2024 qu'il n'y avait aucune contrainte à l'application du produit de chlorure de calcium (abat-poussière) dans les conditions climatiques;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur mentionne que lors de son passage, il y avait plusieurs camions à bennes qui transportaient des tonnes de gravier en continu dans la route Drapeau Sud, ce qui aurait détérioré le résultat escompté de l'épandage;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Dan Drapeau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le paiement de la facture #FT52425 avec une retenue de 15% pour un montant révisé de 28 478.16 \$ taxes incluses. La retenue sera remboursable après correction des travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 100–2024

**7.02 APPROUVER LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU GARAGE MUNICIPAL DANS LE CADRE DU PRABAM**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux d'agrandissement sont maintenant terminés dans le cadre du programme d'aide financière du PRABAM;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal doit adopter une résolution afin d'entériner et de confirmer la réalisation des travaux et ainsi permettre à la directrice générale et greffière-trésorière d'effectuer la reddition de compte;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur le conseiller Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'entériner et de confirmer** la réalisation des travaux effectués au garage municipal dans le cadre du programme d'aide financière du PRABAM;

**D'autoriser** madame Nancy Lizotte, directrice générale et greffière-trésorière à effectuer la reddition de compte et à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

**D'autoriser** la firme comptable Mallette S.E.N.C. auditeur externe à produire un rapport validant la reddition de comptes finale du PRABAM sur la base des coûts réels tels que décrits dans le *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale*.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**8 – AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

RÉS. 101–2024

**8.01 DÉSIGNER DES INSPECTEURS ADJOINTS**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth adhère à l'entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement conclue avec la MRC e Kamouraska;

**ATTENDU QUE** la responsabilité première de la MRC de Kamouraska dans le cadre de cette entente consiste à fournir le service d'inspection régionale aux municipalités adhérentes;

**ATTENDU QUE** le service d'inspection de la MRC de Kamouraska est actuellement en découverte à la suite d'un départ et d'un congé de maladie;

**ATTENDU QUE** nous devons nommer 3 inspecteurs adjoints pour qu'ils puissent assurer la découverte temporaire prévue jusqu'au 30 septembre 2024;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par madame la conseillère Cathy Fontaine, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal de Saint-Onésime-d'Ixworth nomme messieurs Louis Chouinard et Liam Verville ainsi que madame Marie-Ève Mainville à titre d'inspecteurs et inspectrice adjoint(e)s en

bâtiments et en environnement jusqu'au 30 septembre 2024 ou jusqu'à ce que le poste soit comblé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

## **9 – AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**RÉS. 102– 2024**

### **9.01 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – VOLET 2 DE LA MRC DE KAMOURASKA**

**ATTENDU QUE** la municipalité a droit à une aide financière non remboursable au Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 de la MRC de Kamouraska;

**ATTENDU QUE** la municipalité reconnaît que le projet va améliorer les milieux de vie;

**ATTENDU QUE** le projet s'inscrit à l'intérieur du plan de développement de la municipalité;

**ATTENDU QUE** le projet s'arrime aux priorités d'interventions annuelles du FRR – Volet 2 de la MRC de Kamouraska;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller François Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité s'engage à investir dans le projet.

**QUE** la municipalité s'engage à investir financièrement la portion manquante de la levée de fonds du projet.

**QUE** la municipalité conviendra d'un budget d'entretien lié à la mise en place des équipements et infrastructures pour les années subséquentes du projet.

**QUE** la direction générale et le maire soient autorisés à présenter la demande d'aide financière et à signer la convention d'aide financière à intervenir avec la MRC de Kamouraska et tout document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution

ADOPTE A L'UNANIMITE

**RÉS. 103– 2024**

### **9.02 AUTORISER LE PAIEMENT À GROUPE RELIEF POUR LA CONSTRUCTION DE LA PISTE DE PUMPTRACK**

**ATTENDU QUE** Groupe Relief a terminé les travaux du contrat pour l'appel d'offres #STO2023-0001 pour la construction de la piste de Pumptrack;

**ATTENDU QUE** 10 % sont retenues sur le montant global du contrat;

**ATTENDU QUE** la retenue nous permet de payer en mai 2025 pour nous assurer de la conformité des travaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité autorise le paiement du 2<sup>e</sup> décompte progressif **excluant** le 10% de retenue du décompte progressif 1 et 2.

**QUE** le conseil autorise le paiement de 65 947.37 \$ taxes nettes à Groupe Relief pour la construction de la piste de Pumptrack.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**10 – PÉRIODE DE QUESTIONS**

**11 – LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉS. 104- 2024**

**ATTENDU QUE** tous les points à l'ordre du jour ont été discutés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Hudon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** cette séance ordinaire soit levée à 19 h 45.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

Benoît Pilotto  
Maire

---

Nancy Lizotte  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Benoît Pilotto, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Initiales \_\_\_\_\_